

Le recours à la détention préventive et ses alternatives : point de vue des juges d'instruction d'un arrondissement judiciaire

Auteur : Menga, Lisa

Promoteur(s) : Seron, Vincent

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en criminologie à finalité spécialisée en organisations criminelles et analyse du crime

Année académique : 2025-2026

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/26465>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Ici se trouve la thématisation, chaque couleur correspond à un participant

Rouge	Participant n°1
Jaune	Participant n°2
Bleu	Participant n°3
Kaki	Participant n°4
Mauve	Participant n°5
Vert clair	Participant n°6
Rose	Participant n°7
Orange	Participant n°8
Gris	Participant n°9

- Parcours professionnel

- Droit → Barreau → Parquet → JI
- Droit → barreau → Parquet → JI
- Parcours atypique

Travail dans le non marchand (conseillère juridique) → début GRH Tec → Commissaire pour société de logement public pour la région wallonne → master droit fiscal → magistrature → JI

- Droit → barreau → Parquet → Juge correctionnel → JI
- Droit → Barreau → Siège → chambre du conseil → JI
- Droit → Barreau → parquet → Siège → JI
- Droit → Barreau → Parquet → Juge du fond → JI
- Droit → Barreau → assistante parlementaire → juge du fond → JI
- Parcours atypique

Journalisme → service militaire → enseignant → Droit → Barreau → Juge du fond → JI

- Entrée dans le métier de JI

- Places disponibles
- Volonté de plus d'indépendance
- MP corps hiérarchique
- Métier dynamique
- Rêve d'être JI
- Besoin de changement
- Attrait pour JI
- Places disponibles
- Diversité des matières
- Remise en question
- Attrait pour le droit
- Profil intéressant
- Place disponibles

- Place disponible
- Place disponible
- Présence d'une opportunité
- Place disponible
- Rêve d'être JI
- Détestation du Siège
- Place disponible
- Opportunité
- Rêve d'être JI
- Accroissement des libertés
- Fin d'une structure hiérarchique
- Frustration du parquet
- Attractivité des dossiers
- Place disponible
- Collègue malade
- Déception du journalisme et de l'enseignement
- Place disponible
- Obligation d'occuper la place

- Durée
 - Depuis 2022 → 4 ans
 - Depuis 2020 → 6 ans
 - Depuis décembre 2021 → 4 ans
 - Depuis 2020 → 6 ans
 - Depuis 2002 → 24 ans
 - Début 2023 → 3 ans
 - Depuis 2020 → 6 ans
 - Depuis 2000 → 26 ans
 - Depuis 2008 → 17 ans

Perception de la détention préventive

- Évolution de la DP
 - Changement philosophie
 - Augmentation des dossiers mis à l'instruction
 - Augmentation des demandes de mandat
 - Mesure exceptionnelle
 - Mise sur le devant de la scène la surpopulation carcérale
 - Augmentation de la population générale
 - Problèmes au niveau de l'exécution des peines

- DP est un pansement
- Démuni face aux problèmes de santé mentale
- Pression sur leur épaules
- Utilisation excessive DP

- Évolution positive DP
- Évolution positive du délai de délivrance
- Difficulté des comparutions dans les 1 mois
- Apparition positive de la SE
- Intérêt du droit de la défense du suspect et de la société

- Evolution de la procédure de la DP
- Critère principal de la sécurité publique
- Évolution du délai de réflexion (24h → 48h)
- Travail de la police plus qualitatif
- Dossiers mieux construits
- Meilleures décisions prises
- Evolution positive de la présence d'avocat
- Avant pas de procédure salduz
- Respect du droit de la défense

- Mesure exceptionnelle
- Augmentation des dossiers mis à l'instruction
- Pression par le MP
- Non justification DP dans vol SDF séjour illégal
- Critère majeur de l'atteinte grave à la sécurité publique
- Evolution positive du délai de 48H
- Dossiers plus complets
- Augmente la sérénité
- Délai de 24h
 - ➔ Pression
 - ➔ Fatigue
 - ➔ Précipitation

- Reproche de l'utilisation excessive de la DP
- Mal nécessaire
- Protection de la société
- Mesure exceptionnelle
- Evolution DP par rapport à l'évolution de la société
- Situations difficiles
- Obligation de décerner mandat

- Effets négatifs DP
- PP privées de liberté
 - ➔ Présomption innocence
- Diminution des droits des pp en DP
- Régime stricte
- Non efficacité DPSE à cause de la victime

- Objectif de protéger la victime
- Prudence
- Utilisation fréquente DP
- Influence de l'expérience

- Application de la loi
- Option indispensable
- Mauvaise application de la loi
 - ➔ Mandats injustifiés
- Effets positifs du délai de 48 h
- Délai de 24h
- Augmentation de la vitesse
- Bonne procédure pénale belge
- Respecte l'inculpé
- Protection des droits de l'inculpé
- Rôles variés
- Évolution positive des différents niveaux de vérification du mandat
- Décision de levée du mandat → pas d'appel possible
- Indépendance des JI

- Inflation des dossiers
- Inflation des mandats
- Complexité de la procédure
- Evolution positive du délai pour la durée du mandat
- Plus de temps pour mener l'enquête
- Évolution positive délai 48h
 - ➔ Intérêt du détenu
 - ➔ Devoirs à charge
 - ➔ Devoirs à décharge
- Mal nécessaire
- Devoir de protection société
- Accroissement des pp en séjour illégal
 - ➔ Responsabilité office étrangers
 - ➔ Peine purgée dans pays d'origine
- Devoir d'accroissement de la sévérité BE

- Mal nécessaire
- Légalité de la DP
- Utilisation non excessive
- Accroissement des infractions
- Sévérité constance
- Augmentation de la violence
- Augmentation des pp en séjour illégal
 - ➔ Soustraction à la justice
- Augmentation de la population générale
 - ➔ Augmentation des délinquants
- Prison inadaptées
- Pas de nécessité de DP pour délits mineurs

Changements possibles

- Dossiers avec des troubles mentaux
- Dossiers difficiles
- Objectif de sortir la personne de la société
- Incompétence psy du JI
- Augmentation des fragilités psychologiques
- Solution : augmenter les alternatives
- Actes posés généralement graves
- Case prison inévitable
- Incompétence de diagnostic
- Saturation des annexe psy → lieu inadaptés pour les soins
- Conditions inadéquates en prison pour les personnes ayant des troubles mentaux
- Prise de décision difficile
- Pas de possibilité de consulter un psychiatre avant la prise de décision
- Pas de possibilité d'avoir un avis supplémentaire

- Amélioration du règlement de la procédure

Phase chronophage

- Organisation des traitements sous contraintes pour les malades mentaux
- Utilisation DP
- Protection société
- Manque d'alternatives
- Manque de solutions

- Amélioration du règlement de la procédure

- Perte de temps
- Longueur des procédures
- Idée de suppression du règlement de la procédure
- Accroissement des pp en séjour illégal
 - Responsabilité office étrangers
 - Peine purgée dans pays d'origine
- Devoir d'accroissement de la sévérité BE

- Changement dans la prison

- Lieu d'éducation
- Lieu de réinsertion
- Gardien = assistants sociaux
- Formation, poussée pour les gardiens

- Changement nécessaires
- Problématique des illégaux
- Repenser les calculs de la surpopulation
- Améliorer les conditions de détention
- - favorable aux « petites maisons »

- ➔ Principe de semi-liberté
- ➔ Délits mineurs

Augmentation du suivi

- Fréquence DP
 - Pas de statistiques tenues
 - Ligne de conduite
 - Utilisation non excessive
 - (Refus DP vols simple
 - DP vol avec violence
 - Refus DP vol dans un véhicule
 - DP vol maison
 - Critère absolue nécessité
 - Gravité des faits
 - Influence de l'échelle de peine
 - Respect des conditions de l'article 16
 - Influence du caractère humain)
 - Utilisation raisonnable DP
 - Variation en fonction des dossiers
 - Influence de la garde
 - Influence du MP
 - Influence des faits
 - Influence des antécédents
 - Influence de la personnalité
 - Utilisation non excessive
 - Diminution des mandats par rapport au début de carrière
 - Début de carrière → faible prise de risque
 - Influence de l'expérience
 - Diminution de la répression avec l'expérience
 - Influence des dossiers
 - + répressifs pour des faits graves
 - DP pas automatique
 - Utilisation non excessive
 - Fermeté
 - Justesse
 - Attentive aux ADP
 - Diminution des mandats par rapport au début de carrière
 - Début de carrière → faible prise de risque
 - Influence de l'expérience
 - Utilisation non excessive
 - Utilisation des alternatives
 - Utilisation normale voire fréquente DP
 - Obligation de mettre sous mandat

- Pas d'autres possibilité
- Utilité DP
- Réunion de critère
- Absolue nécessité sécu publique = tolérabilité
- Tolérabilité = conscience sociale
- Répression limitée dans son chef
- Utilisation des ADP
- Influence de l'expérience

- Utilisation non excessive (normale)
- Diminution des mandats par rapport au début de carrière
- Début de carrière → faible prise de risque
- Influence de l'expérience

- Utilisation normale
- Diminution des mandats par rapport au début de carrière
- Sensibilisée à la surpopulation carcérale
- Nombre important de détenu
- Faible compréhension envers les illégaux
- Moins répressive pour petits délits

- Utilisation non excessive DP
- Pas le plus répressif

- Avantages
 - Couper les gens de leurs addictions
 - Reprise du poil de la bête

 - Augmente l'avancement des dossiers
 - Souhait des services de police
 - Enquête plus rapide

 - Protection de la société
 - Avancement des dossiers/ de l'enquête
 - Utilité DP pour la sécu publique

 - Protection de la société

 - Protection de la société
 - Avancement de l'enquête

 - Protection de la société

 - Avancement des dossiers/ de l'enquête
 - Protection de la société

- Empêchement dommage irréversible
- Accès au dossier
- Protection de la société
- Protection du citoyen
- Prise de conscience
- Leçon de vie
- Electrochoc
- Respect des critères légaux (article 16)
- Conformité du cadre

- Inconvénients
 - Désociabilisation
 - Perte de repères
 - Coupure familiale
 - Coupure du travail
 - Coupure avec l'école
 - Difficulté de réinsertion
 - Etiquetage
 - Schizophrénie de la présomption d'innocence
 - Pas de responsabilisation
 - Difficulté de cerner les gens
- Privation de liberté de la personne
- Augmentation passage chambre du conseil
- Perte de temps
- Inconvénients techniques
- Augmentation du nombre de détenus
- Désocialisation
- Perte de revenus
- Perte familiale
- Etiquetage
- Violation présomption innocence
- Placement d'une personne en prison
- Conséquences énormes
- Désocialisation
- Destruction de la personne
- Manque de suivi
- Manque de moyen
- Manque de moyens en prison
 - ➔ Risque de récidive
- Plonger les pp dans un milieu criminogène
- Décision stressante
- Désocialisation
- Déclassement
- Déclassement

- Basculement de la vie
- Perte de repères
- Étiquetage

- Désocialisation
- Fin du travail
- Déclassement
- Resocialisation difficile/impossible

- Désociabilisation
- École du crime
- Mauvaise solution pour la jeunesse
- Manque de moyen des prisons
- Stockage des détenus

- Difficulté de mettre sous DP
- Couper des réseaux sociaux
- Couper de la famille

- Couper du travail

- ➔ Inconvénients sociaux
- Mauvaises conditions prisons
- Hypocrisie du JI
- Hypocrisie présomption innocence

Perception de la libération sous conditions

- Favorable
 - Oui
 - Oui
 - Oui
 - Oui
 - Oui
 - Oui
 - Oui
 - Oui
 - Oui

- Fréquence d'utilisation
 - Utilisation fréquente
 - Influence de la gravité des faits
 - Amélioration de la situation de la personne
 - (Risque de récidive
 - Risque de collusion
 - Risque de soustraction)
 - Obligation de combattre certains fléau
 - Rôle d'éducation

 - Utilisation fréquente
 - DP ultime recours
 - Evite la prison

- Influence de + critères (sécurité publique, risque récidive, collusion, soustraction)
- Influence CJ

- Utilisation fréquente
- Usage mixte libération sous caution et libération sous condition
- Pas toujours opportune
- Obligation de trouver les bonnes conditions
- Possible libération pure et simple sans condition

- Utilisation fréquente
- Imposition de peu de conditions (limiter les conditions)

➔ Moins il y en a plus c'est facile à respecter

- Utilisation fréquente
- Critère sécurité publique
- Libération sous condition sociale
 - ➔ Lacune de la société
 - ➔ JI Rôle social

- Utilisation fréquente
- Priorisation LC
- Pas d'application universelle dans tous les dossiers
- Importance d'un objectif à atteindre

- Utilisation fréquente
- Option privilégiée
- Contrats passé
- Respects des conditions
- Diminue les infractions

- Utilisation fréquente
- DP quand pas de solutions
- Suspect enclin à respecter les conditions / aptitude de l'intéressé à respecter les conditions
- Meilleure mesure

- Utilisation fréquente
- Meilleure alternative
- Prise en compte de la personnalisé de la personne
- Prise en compte de la gravité des faits
- Nombre élevé de parasites
-

• Avantage

- Garder la main sur la personne
- Possibilité de basculer en DP
- Avantage pour l'intéressé au Fond
 - ➔ Possible clémence du juge du fond

- Responsabilise la pp
→ Capacité à respecter des conditions
- Conservation emploi
- Conservation contacta familiaux
- Mise en place d'un suivi
- Évite l'étiquette prison
- Rapport de confiance
- Reprise de leur vie en main
- Opportunité positive
- Acteur de leur vie
- Individualisation des conditions
- Responsabilisation
- Assistanat
- Conscientisation
- Évite le déclassement
- Conservation de l'emploi
- Responsabilisation de la personne
- Encadrement
- Prévient des risques
- Réaction immédiate en cas de non-respect
- Évite la prison
- Pas de perte de travail
- Pas de désociabilisations
- Pas de perte social
- Volonté de se faire aider
- Volonté de respecter les conditions
- Suivi de la personne
- Peur de la prison
- Liberté de la personne
- Conservation du travail
- Conservation relation familiale
- Prise en charge
- Encadrement
- Soutien pour les personnes pas débrouillardes
- Resociabilisations
- Respect des conditions → diminution infraction
- Mesure efficace
- Responsabilisation
- Chance de changement
- Travail avec AJ
- Conscientisation
- Suivi
- Remise dans le droit chemin

- Utile pour certains faits
- Prise en charge
- Pas de désociabilisations
- Conditions imposées
- Pas coercitif
- Remise sur le droit chemin
- Reprise de leur vie en main
- Pas coupé du monde

- Inconvénient
- Incertitude quant au respect des conditions
- /
- Manque de moyens maisons de justice
- Difficulté de financer les soins, leurs suivis
- Situation précaire des pp
- Difficulté financières
- Longueur des procédures
- ➔ Difficile de respecter les conditions
- Surcharge de travail des MJ
- Possibles manquements
- Mauvaises vérification des conditions
- Système défaillants
- Manque de prise en charge
- Possible récidive
- Augmentation du travail de vérification pour JI
- Désociabilisation possible
- Pas d'ancrage
- Possible non-respect des conditions
- Rapport de confiance
- Incertitude du respect des conditions
- Non-respect des conditions
- Mauvaises compréhension des conditions
- Conditions invérifiables
- Bon vouloir du suspect
- Influence des risques
- Risque de collusion
- Bon vouloir du suspect
- Surcharge de travail AJ
- Manque de développement
- Manque de suivi
- Surcharge de travail des AJ

- Faits exclus
- Crime de sang

- Meurtre
- Homicide
- Problème de santé mentale
- Pp ingérables
- Vente cocaïne
- Vente héroïne

- Assassinat
- Dossiers assises
- Absolue nécessité pour la sécurité publique
- Violence grave aux personnes
- Meurtre
- Tentative de meurtre
- Tentative d'assassinat
- Mort d'une personne
- Nier l'évidence et non prise de conscience

- Faits très graves
- Faits de + de 15 ans de réclusion
- Influence de la gravité des faits
- Gros vendeur de stupéfiants

- Meurtre
- Assassinat
- Viol sur la voie publique
- Vol avec violence

- Homicide

- Meurtre
- Assassinat
- Absolue nécessité sécurité publique
- Gravité des faits
- Passage à l'acte rapide
- Risque de récidive élevé
- Mise en péril sécurité publique
 - ➔ Importance de la conscience sociale
 - ➔ Possible justice populaire

- Pp en séjour illégal
- Pédophilie si besoin expertise psychiatrique
 - ➔ Risque récidive élever
- Assassinat
- Meurtre
 - ➔ Infractions trop grave
 - ➔ Influence de la famille de la victime
 - ➔ Risque de récidive

- Violence aux personnes
- Faits graves

- Meurtres
- Atteintes aux personnes
→ Exception légitime défense
- Viol sur des enfants
→ Faits établis

- Baron de la drogue
- Faits extrêmement grave
- Violence

- Faits qui encouragent
- Violence conjugale
- Problème d'addiction
- Vente et consommation cannabis
- Influence de l'état d'esprit de la personne
- Changement d'état d'esprit
- Remise en question de la personne
- Prise de conscience
- Influence de l'évolution de la personne
- Vifs
- Violence intrafamiliale
→ Possible aide de l'entourage
→ Présence importante avocat
- Petit vendeur de stupéfiants + consommateur
- Violence conjugales
→ Victime mécontentes
- Viol
- Atteinte à l'intégrité sexuelle
→ Indice suffisants
→ Contexte particulier ex-compagne
→ Condition absence de contact
- Petits trafic de stupéfiants (cannabis ou cocaïne)
- Vols simples
- Tentative de vol avec effraction
- Vol avec violence pour nécessité
- Homicide (mesure exceptionnelle)
- Violence conjugale
- Quand une personne est Désociabilisation
→ Besoin d'encadrement
→ Sortie possible de l'oisiveté
- Violence intrafamiliale
- Mœurs
- Violence conjugale
- Consommateur stupéfiants

- Viols
 - ➔ Importance du contexte
 - ➔ Dénonciation tardive des faits
- Pédophilie
- Faits violences
- Violence conjugale
 - ➔ Pause de la relation
- Petite conso stup
 - ➔ Aide à stopper la consommation
 - ➔ Inefficace pour les tox profonds
- Bagarre dans le carré
- Viols (séparation difficile)
 - ➔ Difficulté à instruire
 - ➔ Relations sexuelle consentante
- Petits délits
- Gens perdus et désocialisé
- Atteinte aux biens

- Conditions imposées le plus souvent
 - Interdiction de contact
 - Suivi alcool
 - Suivi stupéfiant
 - Couvre-feu
 - Autre résidence
- Interdiction de contact
- Suivi alcool
- Suivi stupéfiant
- Suivi psychologique
- Couvre-feu
- Prise en charge thérapeutique stupéfiants
- Prise en charge thérapeutique alcool
 - ➔ Déclenchent la violence
- Traitement assuétudes
- Rapporter la preuve de la prise en charge
- Interdiction de contact
- Prise en charge psychologique
- Couvre feu
- Ne pas se rendre à l'étranger
 - ➔ Personnalisation des conditions
- Interdiction de contact
- Test sanguin
- Test urinaire
- Mise en ordre administrative
- Suivi psychologique
- Suivi thérapeutique

- Suivi consommation alcool
- Suivi consommation drogue
- Interdiction de contact
- Suivre une formation professionnelle

- Suivi pour toxicomane
- Interdiction de contact
- Recherche d'emploi
- Suivi alcool
- Pas de conditions illogiques

- Suivi consommation stupéfiants
- Suivi alcool
- Rechercher un emploi
- Interdiction de contact
- Couvre-feu
- Ne pas commettre d'infraction

- Interdiction de contact
 - ➔ Violence conjugale
 - ➔ Coups et blessure
- Suivi psychologique
- Recherche emploi
- S'abstenir de consommer de la drogue
- S'abstenir de consommer alcool
- Couvre feu
 - ➔ Bagarre carré

- Ne pas commettre d'infraction
- Trouver un emploi
- Trouver une formation
- Suivi thérapeutique
- Couvre feu
- Interdiction de contact
 - ➔ Litige familiaux

Perception de la libération sous caution

- Favorable ou défavorable
- Favorable
- Favorable
- Favorable
- Défavorable
- Favorable
- Défavorable
- Défavorable
- Favorable
- Défavorable

- Fréquence d'utilisation

- Utilisation exceptionnelle
- Utilisation exceptionnelle
 - ➔ Longueur du dossier
 - ➔ Demande des avocats
 - ➔ Demande de la famille
 - ➔ Injustice pour le jardinier
- Utilisation plus fréquente
- Utilisation moins fréquente que LC
- Proposition des avocats
- Pas de proposition volontaire JI
- Personnes étrangères
- Détermination montant JI
- Absence d'utilisation
- Possible proposition en chambre du conseil
- Proposition par les avocats
- Usage non fréquent
- Difficulté d'utilisation
- Jamais utilisée
- Jamais utilisée
- Utilisation peu fréquente
 - ➔ Demande des parties
- Jamais utilisée

- Type de dossiers

- Culture de cannabis (jardinier)
- Dossiers culture cannabis (jardinier)
 - ➔ Origine étrangère / séjour illégal
- Affaire de stupéfiants
- Jardinier
 - ➔ Exploité
 - ➔ Esclavage
 - ➔ Mauvaises conditions de vie
 - ➔ Paiement par des pp hautes placées
- /
- Plantation cannabis
- Dossiers financiers
- /
- Plantation de cannabis
- Petits jardinier
- /

- Avantage

- Pression de venir s'expliquer

- Saisie d'argent criminel
 - Accélère l'enquête
 - Récupération de l'argent en cas de fuite
 - Respect de la procédure
 - Augmenter l'argent des caisses
 - Présentation aux convocations judiciaires
 - Influence du montant
 - Garantie de représentation
 - Mesure rassurante
 - /
 - /
 - Alimente caisse de l'état
 - Évite le dépassement délai raisonnable
 - Diminue la longueur des procédures
 - Obligation de respecter les stades de la procédures
 - Présentations des personnes
- Pas d'avantage

- Inconvénients
- Blanchiment d'argent
- /
- Nécessaire d'avoir de l'argent
- Possible argent sale
- Difficulté caution
- Incertitude provenance argent
- Absence de garantie suffisante
- Montants impayés
 - ➔ Pas d'effets
- Argent sale
- Risque Blanchiment
- Inutilité
- Justice de classe
- Argent sale
- Risque de blanchiment
- Justice 2 vitesses
- Justice de classe
- Favorise les riches
- Défavorise les pauvres

- Impacte la famille
- Justice de classe
Embrasse la famille

Perception de la DPSE

- Favorable

- Oui
- Oui
- Oui
- Oui
- Oui
- Oui
- Oui
- Oui
- Non

- Fréquence utilisation

- Utilisation peu fréquente
- Enclenchée pas par le JI
- Difficulté de trouver un accord avec les personnes qui hébergent
- Envisagée à la demande de l'avocat
- Utilisation peu fréquente
- Pruse en compte de la surpopulation
- Influence des dossiers
- Inutile pour les stupéfiants
- Influence du risque de récidive
- Influence du risque de soustraction
- Recours moins fréquent qu'en Flandre
- Davantage la décision de la chambre du conseil
- Utilisation de + en plus fréquente
- Meilleur que la prison
- Nécessité d'avoir un cadre familial clair / garantie familiale
- Danger sécurité publique
- Influence de la jeunesse
- Utilisation limitée
- Influence du dossier
- Absence d'antécédents
- Adresse
- Utilisation fréquente
- Influence du dossier
- Rare utilisation directe
- Importance de la faisabilité de la mesure
- Mesure adéquate

- Utilisation fréquente
- Présence d'un domicile
- Utilisation fréquente
- Adresse obligatoire
- Impossible pour séjour illégal / SDF
- Sollicitation de l'avocat
- Garanties identique à la prison
- Influence du CJ
- Utilisation fréquente
- Utilisation exceptionnelle
- Inutile
- Préférence pour la LC
- Invention de la DPSE car manque de moyen
→ Prison trop petites

- **Avantage**
 - Diminue le risque d'abimer la personne
 - Cout sociétal
 - Evite la prison
 - Meilleure option que la prison
 - Diminue les traumatisme
 - Permet de rechercher de l'emploi
 - Permet de réfléchir
 - Relation de confiance avec la pp
 - Responsabilisation
 - Désengorge les prisons
 - Évite la prison
 - Augmente la sérénité
 - Désengorge les prisons
 - Évite la dangerosité milieu carcéral
 - Evite la prison
 - Evite le déclassement
 - Evite les mauvaises rencontres
 - Diminue leur carnet d'adresse
 - Diminue la récidive
 - Lien de confiance
 - Avancement rapide du dossier
 - Faible nombre de bracelet cassé
 - Certitude de la présence de la personne à son domicile grâce à la géolocalisation
 - Diminue la surpopulation
 - Empêche la récidive

- Désengorge les prisons
- Pas de désociabilisation
- Court passage en prison
- Électrochoc
- Évite les contacts
- Conservation liens familiaux
- Meilleur que la prison
- Moindre mal

- Désengorge les prisons

- Inconvénient

- Conservation/ contact de mauvais contacts/ personnes
- Possible destruction de bracelet
- Risque de représailles
- → ex : meurtre ou tentative de meurtre
- Mécontentement de la famille
- Difficulté de combiner des RDV
- Surcharge travail CSE
 - Augmentation des moyens
 - Augmentation des bracelets
- Contrainte pour les proches
- Difficulté techniques
- Difficulté d'obtenir l'accord de la famille
- Obligation d'avoir des garanties
- Obligation de trouver une adresse
- Insuffisance des bracelets
- Passage en prison obligatoire
- Destruction du bracelet
- Souffrance
- Fausse idée de la DPSE
- Régime strict
- Difficulté pour la famille
- Non respect du bracelet
- Hausse des sollicitations du JI si non respect
 - Travail supplémentaire
- Légèrement trop stricte
- Mauvaise compréhension de la mesure
- Immobilité
- Absence de travail
- Augmente les difficultés financières
- Passage obligatoire en prison
- Faible nombre de bracelet

- Impossibilité d'un travail ➔ Exception télétravail - Pas une garantie absolue - Destruction bracelet - Evasion - Confinement - Inoccupé - Fin des activités - Fin de l'emploi ➔ Possibilité télétravail - Perte de temps - Accès au téléphone - Contact avec des pp - Pas de condition - Pas de suivi
• Faits encourageant - / - Vol - Agression - Bagarre violente - Violence conjugale • Faits exclus - Stupéfiants - Escroquerie internet - Violence intrafamiliale - / - / - / - Stupéfiants - Stupéfiants - Stupéfiants - Séjour illégal
• Plus-value de la DPSE sur l'ancien régime - / - / - / - / - / - / - / - Pas de désocialisation - Désengorge les prisons - Contact familiaux - Désengorge les prisons
• Condition DPSE plus sévère que SE exécution de peine - Logique - Objectif de protection de la société

- Besoin de cadencement
 - Besoin de limites
 - Nécessité de règles strictes
 - Mauvaise compréhension de la DPSE pour l'inculpé
-
- Logique
 - Possibilité d'élargir un peu les conditions
 - ➔ SE sous conditions
 - ➔ Maintien du travail
 - ➔ Couvre-feu obligatoire
 - ➔ Passage de la modalité d'exécution de la détention à une alternative
-
- Logique
 - Objectif de protection de la société
 - Prison à la maison
 - Élargissement possible des conditions
 - ➔ Accès au jardin et terrasse
 - Objectif de réinsertion de la SE
-
- Logique
 - Objectif de protection de la société
 - Prison à la maison
 - Élargissement possible des conditions
 - ➔ Suivi psychologique à distance
 - ➔ Évolution des personnes
 - ➔ Amélioration positive
 - Objectif de réinsertion de la SE
-
- Logique
 - DP Objectif de protection de la société
 - ➔ Risque de collusion
 - ➔ Risque de soustraction
 - Objectif de réinsertion de la SE
 - Élargissement possible des conditions
 - ➔ Possible suivi / prise en charge psychologique
 - ➔ Obligation d'encadrement
 -
-
- Logique
 - Objectif de protection de la société
 - Prison à la maison
 - Personne immobilisée
 - Objectif de réinsertion de la SE
 - Augmentation des bracelets
 - Alternative à la DPSE
 - ➔ Élargissement de conditions
 - ➔ DPSE avec sortie autorisée
 - ➔ Plus souple

- ➔ Obligation de plus de personnel
- ➔ Mise en place de conditions vérifiables et précise

- (Il faudrait plus de bracelet
- Amélioration de l'informatique
- Faiblesse du signal)
- Logique
- DP Objectif de protection de la société
 - ➔ DP présomption d'innocence
 - ➔ Présente + de risques
- Objectif de réinsertion de la SE
 - ➔ SE condamné
 - ➔ Présente moins de risque
- Logique
- Élargissement conditions
 - ➔ suivre une formation
 - ➔ Continuer à travailler
- Logique de la sévérité
- Disposition des gens pendant l'enquête

Individualisation de la décision

- Genre
 - Pas d'influence dans la DP/LC/DPSE
 - /
 - Femmes – forte
 - Femmes – violentes
 - Nécessite d'analyser ses décisions
 - Vigilance quand c'est une femme
 - Biais possible
 - Possible influence femme LC
 - Pas d'influence du genre
 - Pas d'influence du genre
 - Peut influencer LC
 - Peut influencer LC
 - Minorité de FE
 - Infraction – graves
 - Si infraction gravissime ➔ DP
 - - grand danger société
 - - agressive
 - - violente

- Pas d'influence

- /

- Age

- Influence du jeune âge LC
- Désir de pas les abimer
- Influence jeune âge LC
- Influence vieille âge LC
- Influence de la gravité des faits en plus
- Influence du jeune âge LC → effet - prison
- Influence du vieil âge LC
- Influence gravité des faits
- Influence de la santé
- Menace sécurité publique → DP

- Pas d'influence de l'âge
- Objectif protéger la société
- Influence de + critères

- Jeune âge peut influencer LC
- Appréciation de la loi
- 1^e rencontre milieu carcéral
- Ensemble de critère

- Sensibilité à l'âge → LC
- Influence de la gravité des faits
- Privilégie les alternatives

- Influence personne âgée LC
 - Moins bonne santé
 - Moins de risque de dangerosité
- Influence jeune âge LC
 - Plus influençable
 - Mauvaises rencontres en prison

- Possible DPSE pour un jeune ou DP (préconisation prison Huy)
- Influence gravité des faits
- Combinaison + critères

- Influence jeune âge → LC
 - Effets – milieu carcéral
 - Perméabilité des jeune aux milieux
- Influence vieil âge → LC
 - Cas particulier d'assassinat → DP

- Influence âge vieux → LC
- Détention pression pour les jeunes
- Electrochoc prison jeune

- Domicile – séjour illégal

- Peut influencer la DP

- Séjour illégal
- Pas de point de contrôle
- Illégalité LC

- Peut influencer la DP
- Séjour illégal
- Difficulté de les contacter
- Pas de LC ni DPSE
- Forme de discrimination
- Adresse en BE → LC
- Influence de l'infraction
- Séjour illégal pour vol simple → pas d'absolue nécessité

- Peu d'influence dans la DP
- Possible LC pp sans domicile
 - Régularité de leur vie
 - Travail au noir
 - Paiement loyer
 - Fréquentation du même endroit
 - Présence d'un lieu de contact
- Election domicile bureau avocat → LC

- Influence possible DP
- Influence risque de soustraction
- Influence risque de récidive
- Influence gravité des faits
- Libération pure et simple si pas grave
- DPSE impossible
- LC exceptionnelle

- Pas automatique DP
- Peut influencer la DP
- Critère sécurité publique prioritaire

- Peut influencer la DP
- Critères cumulés
- Gravité des faits
- Influence CJ
- Pas uniquement ce critère

- Influence DP
- Pas de DPSE
- Pas de LC
 - Impossibilité de contact
- Possible LC
 - Condition régularisation situation admin

- Influence DP

- Influence nature des faits
- Diminution sévérité si vol simple ou alimentaires
→ Libération pure et simple
- Influence DP pour séjour irrégulier
- Pas d'influence pour SDF

- Situation familiale
 - Peut influencer la LC
 - Influence des enfants LC
→ Influence négative de la prison
→ Perte des enfants
 - Peut influencer la LC sauf faits extrêmement graves
 - Primauté sécurité publique
 - Pas d'influence
 - Peut influencer la LC
 - Mais Influence gravité des faits
 - Influence des critères de la loi
 - Peut influencer LC
 - Critère subsidiaire
 - Solitude des enfants
 - Compétence du parquet et juge jeunesse
 - Solution obligatoire
 - Possible influence des enfants LC
 - Pas d'influence
 - Association de critères
 - Prise en compte de la situation des enfants
 - Sensibilité gravité des faits → DP
 - Sensibilité aux enfants → LC

- Situation économique
 - Influence du travail pour LC
 - Exception homicide : DP
 - Influence travail LC si pas de travail influence DP
 - Influence positive du travail de la LC
 - LC impossible si faits trop graves
 - LC possible pour les personnes ss emplois
→ Condition : chercher un emploi
→ Impossible pour les gens à la mutuelle ou blessé
 - Influence travail pour LC
 - Peut influencer la LC
 - DP risque de déclassement éco
 - Difficulté d'indemnisation
 - Besoins économique
→ Commission d'infraction
 - Individualisation des décisions

- Influence positive LC
- Volonté de poursuivre son travail
- Difficulté par rapport aux employeurs

- Influence positive LC
 - ➔ Risque perte emploi
- Important risque récidive : DP

- Grosse influence ➔ LC
 - ➔ Conservation emploi
- Sensibilité gravité des faits

- Attentif à la situation économique

- Santé mentale

- Influence DP
- Besoin de soin
- DPSE exclue
 - ➔ Non accord des établissements psy
- Possible pas absolue nécessité sécu publique
 - ➔ Ordonnance contraire
 - ➔ Demande mise en obs au MP
- Nécessité d'avoir une expertise
- Tend vers l'internement
- Influence la DP
- Besoin expertise psy
- Risque de récidive élevé
- Place dans un hôpital psy et pas en prison
- Mise en place d'alternative entre la prison et l'hôpital psy
- Impossibilité LC ou DPSE
- Décision difficile
- Souhait d'augmenter les moyens de prise en charge
- Absence de compétence médicale
- Souhait d'avoir un avis des urgences psy
- Influence la DP par dépit
- Il faudrait un accès à un avis médical avant de prendre la décision
- Besoin d'un professionnel
- Influence DP
- Expertise psy requise
- Dangereux pour la société
- Antécédents psy, suivi psy, prise de médicament ➔ augmente la peur et l'imprévisibilité
- Influence de la DP
- Csq santé mentale grave
- État psy perturbé

- Risque de récidive
- Influence DP
- Pb de confiance envers la pp
- Difficulté de respecter des conditions
- Difficultés de respect de la médication
- Bilan psy essentiel
- Pas de suivi en prison
- Dossiers difficiles
- Idéal d'hospitalisation
- Au cas par cas
- Présence importante avocat
- Manque de compétences médicales
- Faveur DP
- Défavorable DP
- Favorable à la LC
- Environnement scandaleux
- Défavorable aux annexes psychiatriques
- Non prise en charge de ces personnes

- Type de faits (importance des indices sérieux de culpabilité)

DP :

- Homicide
- Atteinte aux personnes
- Vol avec violence
- Extorsion
- Incendie
- Grosse plantation stupéfiants

DPSE :

- Atteinte aux personnes
- Vol avec violence
- JAMAIS MEURTE
- Vol simple → LC ou DPSE
- Voiture → LC ou DPSE
- Vol habitation / violation vie privée → DP
- Atteinte aux pp → influence la DP
- Violence conjugale → LC
- Possible LC pour viol
- Impossible DPSE pour viol intrafamilial
- Cas par cas

- Vol nécessité → PAS DP → ordonnance contraire
- Vol simple : pas DP peut être LC
- Vol nécessité : pas DP peut être LC
- Influence atteinte aux personnes → DP
- Influence atteinte à l'intégrité physique ou psychique → DP

- Critère de la sécurité publique
- Sensibilité Atteinte aux pp → DP
- Violence → DP
- Mœurs sur mineurs → DP
- Harcèlement possible LC
- Sensibilité atteinte aux personnes → DP

→ risque de récidive élevé

- Atteinte économique → LC
- Sensibilité atteinte pp → DP
- Cause de la violence → travail → LC
- Violence incontrôlable → DP

- Influence gravité des faits → DP
- Grave mise en danger sécurité publique → DP
- Atteinte aux biens → PAS DP, LC ou DPSE
- Sensibilité atteinte aux pp → DP
- Petit trafic cannabis → LC
 - Influence type de drogue
 - Matière cachée
 - Victime invisible
 - Criminalité souterraine
- Grands trafic → DP
 - Bcp de bénéfices
 - Contre le laxisme
 - Réalisation de devoirs
 - Evite la disparition de preuves
- Violence conjugale → LC
- Meurtre → DP
- Assassinat → DP

- Meurtre → DP
- Assassinat → DP
- Atteinte aux pp → DP
- Criminalité organisée → DP
- Gros trafic stup → DP
- Vol avec violence → DP
- Coups de couteau → DP
- Influence gravité des faits
- Sensibilité atteinte aux biens
- Vol avec effraction → LC
- Vol simple → LC
- Vol aliment → LC

- Meurtre → DP

- Gravité infraction → DP
- DP pas automatique pour viol
- Infraction en bande → DP
- Viol collectif → DP
- Petits trafics → pas DP
- Vend pour acheter sa conso → pas DP
- Organisation criminelle → DP

- Consommation

- Peut influencer DP ou LC
- Augmente le risque de récurrence
- Difficulté de sevrage
- Arrêt possible du non-consommateur
- Difficulté d'arrêter pour le consommateur
 - ➔ Possible LC
- Influence pas la DP
 - ➔ Pas d'effet thérapeutique de la prison
- Influence DP ou LC
- Importance gravité des faits
- Souhait d'aider la pp
- /
- Consommation faible → LC
- Toxicomane profond → DP
- /

- Association

- /
- /
- /
- Influence DP
- Pas d'influence DP
 - ➔ Importation stup
 - ➔ Emprise
 - ➔ Effet de groupe
 - ➔ Influence la récurrence
 - ➔ Seul pas de récurrence
- Influence DP
 - ➔ Risque collusion
 - ➔ Risque déperdition des preuves
- Influence DP
- Association malfaiteur
- Augmente la dangerosité
- Infraction préparée
- Grosse importance
- Influence DP

- Influence de la gravité des faits - Évite la collusion
- Influence DP
• Antécédents - Antécédents répétés → Influence la DP - Antécédents répétés → influence DP → Mêmes faits → Même victime → Non-respect sursis probatoire → Multiples chances → Promesse de changement → Protection de la victime → Plusieurs chances → Récidive → Perte de confiance dans la personne - Influence des antécédents spécifiques → DP - Influence parcours de la personne - DP pas automatique - Influence CJ DP - Longueur du casier = significatif du non respect des normes - Désinvolture - Peu rassurant - Influence DP - Risque récidive - Influence DP - Influence - Bcp d'antécédents → risque récidive - Casier vierge → Influence LC - Influence dans l'entretien - Mettre la pp face à ses responsabilités et à son passé
• Santé physique - Peut influencer LC - Aucune autre solution alors DP - Influence gravité des faits

Surpopulation carcérale
- Visite de prison - Visite non régulière - Instauration de visites régulières - Obligation CiCr

- Visite de prisons
- Instauration de visites régulières
- Visites en groupe
- Conscientisations aux conditions

- Visite de prisons
- Instauration de visites régulières
- Obligation CiCr
- Échange avec la prison
- Conscientisation aux conditions de vie / de détention
- Augmentation de l'écoute des détenus
- Augmentation des bonnes relations avec les prisons
- Meilleure communication
- Compréhension de la prison

- Visite non régulière
- Instauration de visites régulières
- Obligation CiCr
- Sensibilisation à la sécurité
- Sensibilisation à la salubrité

- Visite non régulière
- Instauration de visites régulières

- Visite non régulière
- Expérience d'avocat
- Conscientisation aux prisons

- Visite non régulière
- Manque de temps
- Instauration de visites régulières
- Connaissance du milieu carcéral

Anciennement magistrat de référence de Lantin → Visites antérieures

- Conscientisation des conditions
- Conscientisation accrue des conditions → seraient davantage sensibilisés
- Influence surpopulation
- Souhait d'être plus sensibilisé

- Visite non régulière
- Manque de temps
- Instauration de visites régulières
- Obligation CiCr
- Pas agréable
- Utilité de la conscientisation aux conditions
- Obligation de faire leur travail
- Difficulté de placer sous mandat
- Solution ultime

- Visite non régulière

- Obligation légale dépourvue de sens
- DP courte durée
- Instauration de visites régulières

- Réception des chiffres

- Oui
- Toutes les 2 semaines
- Sensibilité
- Oui
- Oui
- Oui
- Oui
- Oui
- Oui
- Oui
- Oui

- Influence de la surpopulation sur la délivrance de mandat

- Pas d'influence dans la décision
- Réunion de + critères
- Pas le critère principal
- Influence la réflexion
- Pas d'influence dans la décision
- Pas le critère déterminant
- Absence de responsabilité dans la surpopulation
- Primauté de la sécurité publique
- Peu d'influence dans la décision
- Pas de leur responsabilité
- Primauté sécurité publique
- Réflexion sur la surpopulation
- Remise en question constante
- Pas d'influence dans la décision
- Absence de responsabilité des JI
- Pb pluridisciplinaire
- Pas d'influence dans la décision
- Prise de conscience du problème
- Instauration de quota de DP

- Mauvais travail de l'office des étrangers
- Abstinence DP dans le doute
- Pas d'influence dans la décision
- Application de la loi
- Relève du curseurs
 - ➔ Tentative de diminuer les mandats
- Conscient des conditions difficiles
- Influence dans la réflexion
- Influence dans la décision
- Privilège la DPSE
 - ➔ Exception pour les stupéfiants et la pédophilie
- Influence du type d'infraction
- Influence dans la réflexion et la décision
- Critère secondaire
- Influence dans la réflexion et la décision
- Sensibilité à la surpopulation
- Conscient du problème
-

- Avis sur la hausse des mandats malgré les ADP

- Augmentation des dossiers mis à l'instruction
- Pression judiciaire
- Impression d'une augmentation criminalité
- Responsabilité partielle des réseaux sociaux
- Augmentation criminalité informatique
- Augmentation technologie
- Profils des suspects constants
- Hausse de la criminalité
- Hausse de Se
- Pas de diminution DP
- Hausse gravité des faits
- Influence possible du covid
- Hausse de la violence
- Hausse de la folie de la popu
- Hausse des cas psy
- Hausse des règlements de comptes
- Recul insuffisant
- Statistiques personnelles insuffisante
- Influence de la politique criminelle du parquet
- Augmentation des dossiers mis à l'instruction
- ➔ Augmentation des mandats
- Influence de l'expérience professionnelle
- ➔ Diminution des mandats

- Bx plus répressif
Politique criminelle tolérance 0
Augmentation des mandats
- Problème des séjours illégaux
 - ➔ Non responsabilité des Ji
 - ➔ Travail de l'office des étrangers
 - ➔ Jamais inculpation pour séjour illégal
- Hausse de la criminalité
- Vision opposée à celle des chiffres
- Impression d'augmentation de la criminalité
- Hausse des pp en séjour illégal
- Exécution des peines dans le pays d'origine
- Variabilité de la délivrance de mandat
- Désinvestissement judiciaire
- Longueur des enquêtes
- Augmentation de la délinquance
- ➔ Augmentation de la sécurité
- ➔ Augmentation des besoins économiques
- ➔ Augmentation de la précarité de la popu
- Hausse des séjours illégaux
- Dépourvu de solution
- ➔ Augmentation de la délinquance
- Augmentation infraction stupéfiants
- ➔ Augmentation DP
 - Effet négatif de l'augmentation de la durée DP
 - Manque d'effectifs policiers
 - Sentiment d'une augmentation de la violence
 - Augmentaton violence conjugale
 - Problème sociétal
 - Prise en charge insuffisante
 - Manque de moyens
 - Manque de prise en charge
 - Fausseté des chiffres
 - DP permet d'éviter la récidive
 - Fiabilité DP
 - Difficulté de faire confiance aux gens
 - Non représentativité des chiffres
 - Pression importante
 - Décision difficile
 - Double discours de l'autorité
 - ➔ Prison ultime recours
 - ➔ Augmentation sévérité
- Problème d'exécution des courtes peines
 - ➔ Placement erroné en maison d'arrêt

- ➔ Augmentation surpopulation en maison d'arrêt
- Absence de responsabilité de la surpopulation carcérale
- Baisse de la délivrance des mandats
- Chiffres faussés
- ➔ Obligation de distinguer maison de peine et maison d'arrêt
- Fussillade BX
- ➔ Réaction MP
- ➔ Tolérance 0
- ➔ Rétablissement sécurité
- ➔ Exécution DP de BX à Liège
- ➔ Hausse surpopu

- Constance dans la gravité des faits
- Problèmes relationnels
- Hausse des stup
- ➔ Gain d'argent
- ➔ Corruption
- ➔ Mise en danger de la démocratie
- Augmentation de la violence
- Augmentation de l'insécurité

- Hausse de la délinquance
- Hausse de la criminalité
- Hausse de la violence
- Inefficacité des ADP
- Manque de moyen

- Carence politique
- Pas responsable surpopulation
- Augmentation sévérité pour certains faits
- Diminutions sévérité pour certains faits
- Augmentation population
- Augmentation séjour illégal
- Précarité des illégaux
- Difficulté d'intégration
- ➔ Détérioration de la société et de la sécurité
- Pas d'augmentation des mandats
- Durée DP relativement faible